

Responsabilité Sociétale des Entreprises et Écolabels: la durabilité dans le B2B



Les grandes problématiques du **changement climatique**, du **réchauffement planétaire**, de la **pollution atmosphérique**, de l'**économie circulaire**, ou de la **production de déchets**, ne concernent pas seulement les autorités et les institutions, mais aussi **les citoyens et les entreprises**.

Ces dernières peuvent **investir dans des politiques durables** de manière concrète, à travers ce que l'on appelle la **Responsabilité sociétale des entreprises (RSE)**.

Selon la définition fournie par l'**UNIDO, United Nations Industrial Development Organization**¹, l'expression **Responsabilité sociétale des entreprises** indique la manière dont les entreprises intègrent les **enjeux à caractère social et environnemental** dans leurs opérations commerciales et dans leurs interactions avec les parties prenantes.

Il ne s'agit donc pas de destiner des ressources économiques à des œuvres de charité, ni de sponsoriser des projets et/ou événements ou, plus généralement, **de philanthropie, mais**

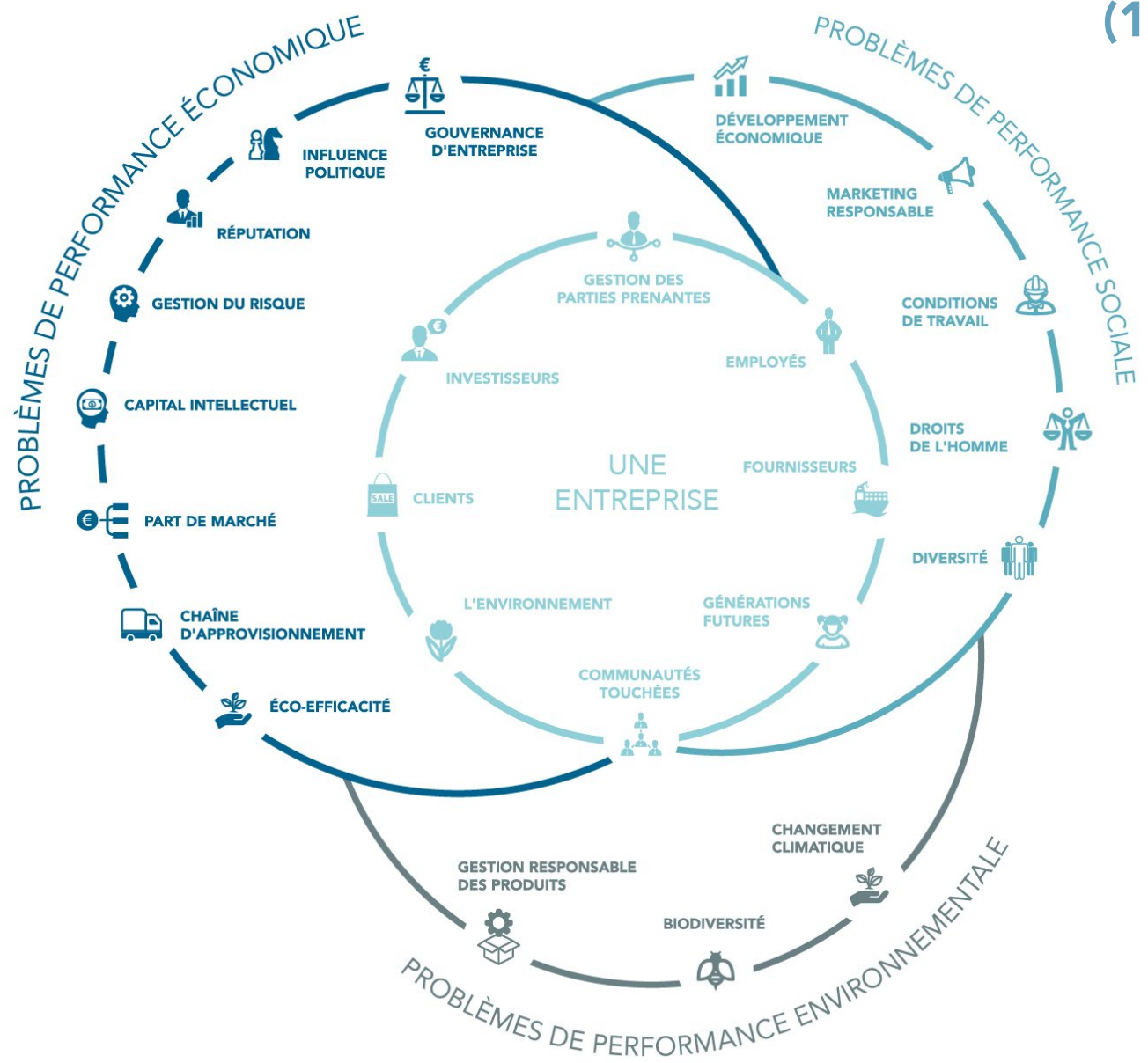
« d'une tentative d'aligner les entreprises privées sur l'objectif de développement durable mondial, en leur fournissant une série d'objectifs de travail plus complète que le seul profit. L'idée c'est que, pour qu'une organisation soit durable, elle doit être solide sur le plan financier, réduire au minimum (et dans l'idéal éliminer) ses impacts environnementaux négatifs et agir en conformité avec les attentes de la société. »¹

1 - [What is CSR?](#) - United Nation Industrial Development Organization



Les thèmes-clés de la RSE, énumérés par l'UNIDO ¹, sont les suivants:

- gestion environnementale;
- efficacité énergétique;
- approvisionnement responsable;
- engagement des parties prenantes;
- standards de travail et conditions de travail;
- relations entre employé et communauté;
- équité sociale;
- équilibre entre les sexes;
- droits de l'homme;
- bonne gouvernance;
- mesures anti-corruption.



Un moyen possible de s'engager sur le chemin de la RSE est de se mettre en conformité avec **les exigences imposées par divers écolabels attribués par des organismes et des sociétés qui ont la responsabilité de la vérification et du contrôle.**

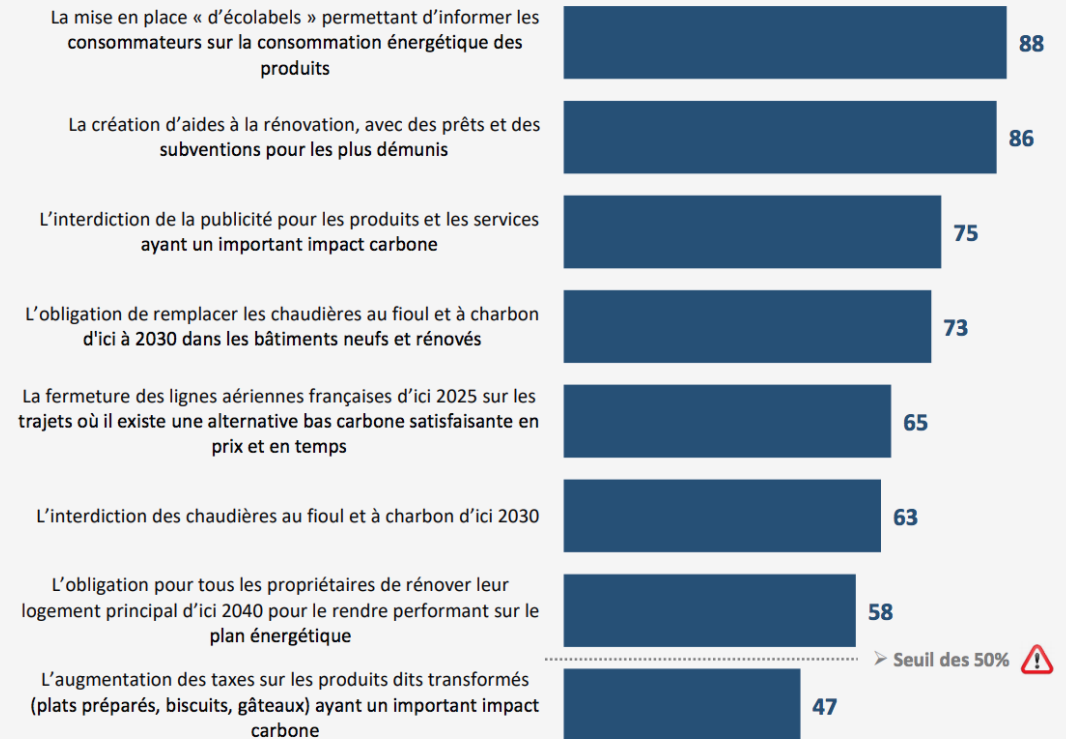
1 - [What is CSR?](#) - United Nation Industrial Development Organization

Le rôle des écolabels en France

En février 2021, le **département Opinion et Stratégies d'Entreprise** de l'Ifop a réalisé un **sondage** auprès des citoyens français, au sujet des **politiques que le pays entend adopter en faveur du climat**.²

Il est intéressant de noter **le rôle que jouent les écolabels pour les citoyens français**.

À la question « Parmi les mesures suivantes envisagées pour lutter contre le dérèglement climatique, êtes-vous plutôt favorable ou plutôt opposé à... ? », les écolabels ont obtenu le pourcentage de réponses favorables le plus élevé dans l'absolu.



2 - [Les français et le projet de loi visant à appliquer les propositions de la Convention citoyenne pour le climat](#) - EIFOP, Institut d'études opinion et marketing en France et à l'international

Comment faire confiance aux labels?

La présence d'écotlabels attestant de l'engagement des entreprises productrices en matière de durabilité environnementale est fondamentale, il n'est pas toujours aisé de comprendre à quels labels se fier et desquels se méfier.

Bien souvent, les sociétés sont accusées de **greenwashing** (ou « écoblanchiment »), terme qui désigne les informations délibérément mensongères fournies au sujet des produits ou des services d'une entreprise. Par conséquent, il est indispensable de savoir quel label est digne de confiance et fournit des informations valides sur les **caractéristiques environnementales des produits et des services**.

Afin de proposer aux consommateurs des garanties plus importantes, il existe des organismes nationaux et internationaux dont la responsabilité est de valider les déclarations des fabricants.

Pour ce qui est du bâtiment, on peut notamment compter en France sur l'**INIES, la base nationale de référence pour les données environnementales et sanitaires sur les produits et les équipements de construction**, qui doivent remplir certaines conditions pour être admis.





Pour être plus précis, l'INIES comprend :

- la **FDES** ³, un document normalisé qui présente les résultats de l'analyse du cycle de vie d'un produit, ainsi que des informations sanitaires, en vue de calculer la performance environnementale et sanitaire du bâtiment pour son éco-conception;
- le **PEP** ⁴, c'est-à-dire la carte d'identité environnementale des équipements électriques, électroniques ou de génie climatique, basée sur les résultats de leur analyse du cycle de vie, en vue de calculer la performance environnementale du bâtiment.

Ces deux documents constituent un outil multicritère fondamental permettant d'aider les professionnels à faire des choix qui rendront leur bâtiment plus durable, avec un impact limité sur l'environnement, tout en créant une ambiance saine pour les futurs utilisateurs.

3 - [Produits de Construction \(FDES\)](#) - INIES, Les données environnementales et sanitaires de référence pour le bâtiment

4 - [Equipements du Bâtiment \(PEP\)](#) - INIES, Les données environnementales et sanitaires de référence pour le bâtiment

Quelle est la différence entre norme et label?

Comme nous l'avons évoqué, quand on parle de labels et de certifications, on a tendance à se mélanger les pinceaux, et pas seulement quant au rôle spécifique d'un label, mais aussi à sa situation en matière réglementaire.

Il convient, à cet égard, de rappeler qu'un label n'est pas une condition qu'un produit ou une action doit obligatoirement remplir.

En effet, alors qu'une norme est obligatoire, ce qui fait que l'entreprise ou le produit doit nécessairement être conforme à ce qu'elle établit, le label est une marque, un attribut, qui peut représenter une valeur ajoutée, mais dont l'absence n'entraîne aucune sanction ni interdiction pour non-conformité.

Pour résumer, la conformité avec la norme peut être obligatoire, l'acquisition d'un label est facultative.

Quelle est la différence entre certification et écolabel?

De nombreuses personnes ont l'habitude d'évaluer exclusivement les performances énergétiques d'un bâtiment sur la base de sa classe énergie.

La classe énergie fournit uniquement des informations sur la consommation énergétique de l'habitation une fois occupée : cette classe ne nous informe pas de l'impact de l'incidence écologique intrinsèque des matériaux de construction utilisés dans ce bâtiment, ce qui peut être indispensable pour évaluer ses performances environnementales sur l'ensemble de son cycle de vie.





Au fil des ans, et grâce à une attention croissante portée à l'environnement par les fabricants, les constructeurs et les consommateurs finaux, les certifications et écolabels se sont multipliés.

Mais alors, quelle est la différence entre certification et écolabel? En simplifiant, disons qu'une certification atteste du respect de certaines exigences, afin de faire reconnaître la qualité supérieure d'un produit ou d'un service donné. Les écolabels signalent les produits qui sont respectueux de l'environnement et leur attribuent souvent une note spécifique.

Les labels sont, en général, de trois types :

1. délivrés par le gouvernement;
2. délivrés par des entreprises et organisations privées;
3. délivrés par des agences indépendantes.

Intéressons-nous maintenant aux labels environnementaux autorisés en France, en nous concentrant sur le secteur du bâtiment.

Quels sont les écolabels autorisés en France?

En France, on compte **71 écolabels**, tous énumérés dans l'ordre alphabétique sur le site www.ecolabelindex.com.

Voyons-en quelques-uns qui concernent le secteur de la construction.



Cradle to Cradle Certified® est un label reconnu au niveau mondial qui identifie des **produits plus sûrs et durables réalisés pour l'économie circulaire**.

Pour recevoir la certification, **les produits sont évalués en fonction de leurs performances environnementales et sociales dans cinq catégories critiques** :

- salubrité des matériaux;
- réutilisation des matériaux;
- énergie renouvelable et gestion du carbone;
- gestion de l'eau;
- équité sociale.

À chaque produit **est attribué un niveau de réalisation dans chaque catégorie** :

- Basique;
- Bronze;
- Argent;
- Or;
- Platine.

Le standard encourage une **amélioration continue** dans le temps, en attribuant la certification en fonction de niveaux de réalisation croissants et en demandant le renouvellement de la certification tous les deux ans.



Depuis plus de 20 ans, le **mouvement HQE™** attire l'attention des parties prenantes sur des thèmes de **développement durable appliqués au bâtiment** et à l'aménagement du territoire.

Ce mouvement mondial comprend **plusieurs milliers d'acteurs du secteur**, dont :

- Architectes et ingénieurs;
- Promoteurs immobiliers et investisseurs;
- Usagers de la propriété;
- Institutions et collectivités locales.

La certification **HQE™** innove et se distingue par l'approche spécifique qu'elle adopte. En effet, elle poursuit des **objectifs de performances durables** en accordant une importance considérable à l'analyse du **cycle de vie des éléments bâtis et aux impacts d'un projet sur la santé, sur le confort personnel et sur l'environnement intérieur**.

En **France**, le label HQE est géré par un groupe de parties concernées au sein d'une organisation de service public reconnue, l'**Association HQE**.

La **marque NF** (propriété de l'organisme de normalisation français AFNOR Certification) est synonyme de qualité en France. La **marque de certification française est NF HQE™**.

En France, trois organismes sont chargés de délivrer la certification :

1. **Certivéa**, pour l'aménagement du territoire et les bâtiments non résidentiels en cours de réalisation, de rénovation ou d'utilisation;
2. **Cerqual**, pour les logements résidentiels, rénovés ou utilisés;
3. **Cequami**, pour les maisons individuelles.



GREENGUARD Certification

Notre exposition quotidienne à des substances chimiques passe principalement par l'air que nous respirons **à notre domicile, au bureau, à l'école et dans d'autres espaces intérieurs.**

Ces substances chimiques libérées dans l'air sont communément appelées des **composés organiques volatiles (COV)**, qui sont utilisés dans la production et l'entretien des matériaux de construction, du mobilier d'intérieur, des produits de nettoyage et des produits pour le soin personnel.

Beaucoup de ces COV sont irritants et peuvent provoquer un mal de tête, des vertiges, ou irriter les yeux, le nez et la gorge. **L'exposition prolongée à certains COV peut porter à des maladies chroniques et à des cancers.** À forte concentration, certains sont toxiques.

Il est scientifiquement prouvé que les **produits ayant obtenu la certification GREENGUARD satisfont certains des standards sur les émissions chimiques les plus stricts au monde**, contribuant ainsi à réduire la pollution de l'air intérieur et le risque d'exposition chimique, et donc à la création d'espaces intérieurs plus sains.

Le programme de certification UL GREENGUARD a établi des tests et des seuils d'émission pour ces groupes de produits :

- matériaux de construction, meubles et accessoires de décoration;
- équipement électronique;
- produits de nettoyage et d'entretien;
- dispositifs médicaux pour les voies de gaz respiratoires.

Il existe deux niveaux de certification :

1. Certification GREENGUARD;
2. Certification GREENGUARD Gold.

Tous les produits certifiés sont sujets à une révision du processus de production et à des tests de routine, afin de garantir un impact minimum sur l'environnement intérieur.



Danish Indoor Climate Labeling

Fondé en 1993 par le gouvernement danois, le **Danish Indoor Climate Labeling** est un système d'étiquetage qui documente **l'émission de composés chimiques par des matériaux de construction, meubles et accessoires dans l'air intérieur.**

Un produit étiqueté pour le climat intérieur a fait l'objet de **tests approfondis**, afin de documenter de manière détaillée la libération de composés chimiques dans l'air intérieur, ainsi que la perception sensorielle acceptable du produit.

Il y a une limite à ce que les produits peuvent émettre et des règles sur les substances qui peuvent être émises par ceux-ci. Par exemple, **aucun agent cancérigène ne doit être émis par un produit étiqueté par ce label Danois Climate Indoor.**

Conclusion

Les **écolabels** représentent un **élément fondamental** pour le développement d'un **marché productif de plus en plus durable et responsable**, à condition que leur fiabilité soit garantie.

Ainsi, **l'UE travaille non seulement à rendre les produits plus durables, mais aussi à rendre les indications et les labels écologiques plus fiables**, et il faut reconnaître qu'il existe plus d'écolabels sûrs en Europe que dans le reste du monde.

Du point de vue de l'entreprise, **l'obtention d'un ou de plusieurs labels de durabilité environnementale** représente une étape dans un projet de **Responsabilité sociétale des entreprises**, qui **se traduit par des avantages indéniables pour les entreprises** qui investissent dans ce sens en termes de **réputation**, de **fiabilité** et d'**avantage compétitif vis-à-vis des concurrents**.

Bref, **c'est ce que l'on appelle un Win Win.**

Rockfon® est une marque déposée
du Groupe ROCKWOOL.

 [linkedin.com/company/Rockfon-as](https://www.linkedin.com/company/Rockfon-as)

 [pinterest.dk/Rockfon](https://www.pinterest.dk/Rockfon)

 [youtube.com/RockfonOfficial](https://www.youtube.com/RockfonOfficial)

 [facebook.com/RockfonOfficial](https://www.facebook.com/RockfonOfficial)

 [instagram.com/Rockfon_Official](https://www.instagram.com/Rockfon_Official)

Sounds Beautiful

03.2021 | Tous les codes couleurs mentionnés s'appuient sur le système NCS – Natural Colour System® – utilisés sous licence et la propriété de NCS Colour AB, Stockholm 2012 ; ou la couleur RAL standard ; Stockholm 2010 dont ils sont la propriété. Document non contractuel. Modifications sans préavis.
Crédit photos : Rockfon, D.R

Rockfon

ROCKWOOL France S.A.S.
111, rue du Château des Rentiers
75013 Paris
Tél.: +33 01 40 77 80 00
E-mail: info@rockfon.fr
www.rockfon.fr



(ROCKWOOL France S.A.S.)
Société par actions simplifiée au capital de
12 348 450 Euros - Siren 305 394 397 RCS Paris
TVA FR 64 305 394 397 - APE 2399Z